
AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2022 RELATIF
AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet du *Règlement numéro 471-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 3 février 2022 même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement a pour but :

- d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce projet de règlement définit les valeurs :

- l'intégrité
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- la loyauté envers la municipalité
- la recherche de l'équité
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal

Ce projet de règlement définit les règles de conduite ainsi que les mécanismes de contrôle

Ce projet de règlement *remplacera les Règlements numéros : 444-2018, 407-2014 et 429-2016 relatifs au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. Il est disponible au bureau de la municipalité située au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, aux heures ordinaires d'affaires et une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 février 2022 à 19h30, à l'Hôtel de Ville situé au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 4 février 2022.



Valérie Aubin, dma

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Valérie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, certifie par la présente avoir publié, en date du 4 février 2022, l'avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 471/2022 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au 1428, route 122 et Église 620, rue Notre-Dame.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 février 2022.



Valérie Aubin, dma
Directrice générale et greffière-trésorière